

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 février, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 18 février 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Jean-Michel FRANC, Dany BOYER, Cyril DANTONY, Daniel DEVÈS, Gerrit Jan FONK,

Étaient absents représentés :

Joël ROZIÈRES

Étaient absents non représentés :

Aucun

Participait à la réunion

Christophe DAVID, secrétaire à la mairie

Madame le Maire ouvre la séance à 20h37 et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance, Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DÉLIBÉRATIONS

1. **Achat de la licence IV (Bar « Chez Bruno »)**

Le candidat à la reprise du Bar (chez Bruno) ne pouvant pas racheter la Licence IV associé à la vente, a sollicité la commune de Saint-Pompon pour acheter cette licence IV et la louer dès l'ouverture du bar. Cette licence, achetée en 1983, vérification faite auprès du notaire Maître Arpaillage, en charge de ce dossier, nous confirme sa validité. Les héritiers Lalande la vendent pour € 10.000, hors frais de notaire. Mme Le Maire se propose de se renseigner sur le montant des frais. Dans un premier temps la licence sera mise à disposition gratuitement au repreneur (la durée sera votée en conseil) pour lui permettre de lancer son activité. Ensuite elle lui sera proposée pour un loyer restant à définir entre € 90 et €110 par mois. Madame le Maire soumet au vote l'achat de la Licence IV.

Approuvé à l'unanimité

2. Fixation de la durée d'amortissement des travaux d'assainissement

Il s'agit de régulariser une décision datant de plus de 40 ans concernant la durée d'amortissement de l'assainissement de la station d'épuration des eaux et du réseau, qui date de 1993. Madame le Maire propose de fixer la durée d'amortissement ainsi:

| | Durée d'amortissement |
|--------------------|-----------------------|
| Réseau | 50 ans |
| Station | 50 ans |
| Matériel technique | 5 ans |

Approuvé à l'unanimité

3. Intégration du SICTOM du Périgord Noir (SMD3)

Jérôme Peyrat, Président du sitcom (syndicat Intercommunal de collecte des ordures ménagères Sarlat-Périgord Noir), dans un courrier à tous les maires des communes concernées, fait part de son inquiétude d'intégrer un seul syndicat de collecte le SMD3(Syndicat mixte des déchets de la Dordogne). De nombreuses communes ont déjà exprimé leur soutien, mais cette opposition a été complètement négligé par la Préfecture de Périgueux. M Peyrat s'oppose à l'unification en arguant que la Dordogne est l'un des plus grands départements de France, qu'une gestion plus locale facilite l'adaptation et que l'unification mettra fin à un réseau efficace et compétent. Il demande que la loi Engagement et proximité de 2019, soit respectée. Madame le Maire soumet au vote le soutien de la commune de Saint-Pompon

Approuvé à l'unanimité

COMMUNICATIONS

• Achat Bâtiment Delluc (EPFNA)

Le dernier héritier du bâtiment Delluc (ancienne boucherie) étant retrouvé (Frais de recherche 150,00 €), l'EPFNA (Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine) peut racheter le bâtiment pour 15 000,00 € . L'EPF l'achètera pour 4 ans, frais et charges compris. La commune de Saint-Pompon s'engage à racheter le bâtiment dans les 4 ans pour le même prix, frais d'acte et assurances obligatoires non compris. La commune disposera ainsi de 4 années pour réfléchir à un projet. Notamment il serait prévu de diviser le bien afin de garder le porche. Gerrit Jan FONK se renseignera sur la procédure pour faire inscrire ou classer le porche en tant que monument historique.

- **Extension du Multiple Rural**

Le permis de construire initial présenté avec un toit plat a été rejeté par les ABF (Architectes des Bâtiments de France), un toit en pente pour harmoniser le bâtiment est conseillé.

Par ailleurs, le 1^{er} devis établi par le maître d'œuvre (376 800 €) excède largement l'estimation de l'ATD (284 000 €). A la demande de Mme le Maire, le maître d'œuvre a proposé un nouveau devis de 268 200 €, qui ne comprend plus les installations comme les chambres froides, les vitrines et matériels spécifiques resteraient à la charge du boucher.

Madame le Maire invitera le maître d'œuvre pour venir expliquer le devis au conseil.

- **Suppression d'un poste d'enseignant à Saint-Pompon (Rentrée scolaire 2022/2023)**

La fermeture d'un poste d'enseignant a été confirmée par l'Inspecteur de l'Education Nationale, en raison de la réduction du nombre d'élèves. (35 élèves, dont 4 de Saint-Pompon)

Une réflexion sur l'avenir du bâtiment s'impose. Il y a la possibilité de réduire les espaces utilisés, pour limiter les frais. Le conseil prévoit une visite des lieux dans les jours qui viennent.

- **Projet d'accessibilité Mairie et Agence Postale + Travaux mairie (peintures)**

L'accessibilité de la mairie ainsi que de l'agence postale aux personnes de mobilité réduite, sera obligatoire à partir de 2023. Actuellement deux projets sont à l'étude. Le premier, pour un montant de 85 000 € (comprenant juste l'accessibilité de la mairie avec une pente douce partant du pont et sur toute la largeur de la place). Un aménagement paysager monterait le prix de ce projet à 125 000 € Il est bien évident que la commune ne peut envisager un tel cout. Le second s'élevait en 2015 à € 15.000 environ (Rampe d'accès à la place des escaliers existants Les deux projets ne comprennent pas l'accès à l'agence postale. Les subventions ne dépasseront pas les 60 %.

L'entreprise Delrieux propose un devis de 1 440 € HT pour refaire le plafond très abimé de la salle des réunions de la mairie. Mme le Maire propose de faire remplacer en même temps les plafonniers par des spots sur rail. (Environ €80,- par rail de 4 spots)

- **Logements Foirail**

Le projet de 5 logements T3 est relancée. La réalisation de ces logements (projet porté par Périgord Habitat) est soumis à l'acceptation du nouveau permis de construire modifié et les appels d'offre auprès des entreprises. Mme le Maire rappelle l'importance de ces nouveaux logements indispensable pour dynamiser notre commune.

Organisation des élections présidentielles

Chaque bureau de vote devra être tenu par deux conseillers et un adjoint :

Premier tour (le 10 avril)

| Horaires | Composition |
|-------------|--|
| 8h – 12h | Carole HENRY – Joël ROZIERES – Dany BOYER – Vanessa CONTIERO |
| 12h – 15h30 | Farida BENOKBA – Gerrit Jan FONK – Pierre COUDON – Gérard BOIS |
| 15h30 – 18h | Jean-Michel FRANC – Daniel DEVES – Cyril DANTONY |

Second tour (le 24 avril)

| Horaires | Composition |
|-------------|--|
| 8h – 12h | Carole HENRY – Joël ROZIERES – Dany BOYER – Vanessa CONTIERO |
| 12h – 15h30 | Farida BENOKBA – Gerrit Jan FONK – Pierre COUDON – Gérard BOIS |
| 15h30 – 18h | Jean-Michel FRANC – Daniel DEVES – Cyril DANTONY |

QUESTIONS DIVERSES

Suite à un récent différend entre deux habitants du bourg, une réflexion sur le stationnement et la circulation dans les rues adjacentes dans le bourg est menée.

Il est décidé de mettre en place des zébras sur la Grande Rue, pour interdire aux habitants de garer leur voiture à cet endroit.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 45.